

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 mars 2026

Ordre du Jour : I - Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

L'an deux mil vingt-six, le quatorze mars à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Tony CHÉRON ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS et Madame Justine THOMAS LETARTRE ayant donné pouvoir à Madame Maryline BÉRÉCHEL, Madame Lydie LEVECQ ayant donné pouvoir à Madame Muriel GRZELAK et Monsieur Kévin LEFEVER ayant donné pouvoir à Madame Tatiana DION.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

1 - Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

Madame le Maire informe qu'elle s'est rendue compte après la levée du conseil municipal du 9 mars 2026 d'une erreur dans la procédure de vote du CFU 2025. En effet, le Maire doit se retirer au moment du vote sous peine de nullité de la délibération d'approbation, ce qui n'a pas été fait. La délibération prise lors du conseil précédent est donc non conforme. Par conséquent, elle propose d'annuler cette délibération et de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Madame le Maire rappelle que le CFU est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune et des budgets annexes de Saint-Ouen d'Aunis,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune et des budgets annexes de Saint-Ouen d'Aunis,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Résultats antérieurs reportés		200 542,45 €	241 552,35 €	
Opération de l'exercice	1 578 018,01 €	1 815 943,46 €	532 130,06 €	445 718,97 €
Restes à réaliser			68 645,29 €	43 160,00 €
Totaux de l'exercice	1 578 018,01 €	1 815 943,46 €	600 775,35 €	488 878,97 €
Résultats de l'exercice		237 925,45 €	111 896,38 €	
Résultats cumulés		438 467,90 €	353 448,73 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Commerces Communaux »				
Résultats antérieurs reportés		20 614,81 €	10 542,63 €	
Opération de l'exercice	1 426,22 €	24 286,95 €	11 017,05 €	11 603,63 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	1 426,22 €	24 286,95 €	11 017,05 €	11 603,63 €
Résultats de l'exercice		22 860,73 €		586,58 €
Résultats cumulés		43 475,54 €	9 956,05 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Production d'énergies photovoltaïques »				
Résultats antérieurs reportés		8 980,35 €	1 958,50 €	
Opération de l'exercice	4 074,41 €	10 513,48 €	1 979,26 €	4 922,69 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	4 074,41 €	10 513,48 €	1 979,26 €	4 922,69 €
Résultats de l'exercice		6 439,07 €		2 943,43 €
Résultats cumulés		15 419,42 €	984,93 €	

Vu l'élection de Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE, doyenne de séance, pour présider la séance suite au retrait de Madame AMY-MOIE durant le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 Pour et 3 Contre), approuve le Compte Financier Unique 2025 pour la commune et les budgets annexes de Saint-Ouen d'Aunis.



à Saint-Ouen d'Aunis, le 19 mars 2026

Le Maire,
AMY-MOIE